

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du mercredi 26 septembre 2012

L'An deux mille douze, le vingt-six septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Etaient présents** : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - Mme TATIN – M. JULIEN – M. PETITNIOT – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE - M. DUBOIS – M. ROSA - Mme GROGNET – Mme DERUERE - Mme DEHAUSSY – Mme BENOÎT – M. CARPENTIER.

**Excusée** : Mme NOIZET

**Absent** : M. MAQUET

**Secrétaire de séance** : M. DUBOIS Claude.

---

## Ordre du jour

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2012**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

### **2. Plan Local d'Urbanisme : Arrêt de projet**

Le Conseil Municipal valide le dossier d'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme.

Ce dossier sera transmis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes qui disposeront d'un délai de 3 mois à compter de cette transmission pour exprimer leur avis.

### **3. Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne**

Depuis quelques années, la Direction Départementale des Territoires (ex. D.D.E) ne dispose plus des moyens nécessaires pour assurer l'aide technique aux communes et pour apporter un conseil en matière d'ingénierie publique.

Pour les petites collectivités ne possédant pas en interne les compétences humaines suffisantes, cette situation apparaît préjudiciable pour les projets qu'elles portent.

C'est pourquoi le Conseil Général a pris l'initiative, soutenu par l'Union des Maires de l'Aisne, de créer une agence départementale d'ingénierie pour les collectivités de l'Aisne.

Cette structure sera financée par les cotisations des collectivités membres et du Conseil Général et par les recettes liées aux honoraires pour les missions confiées.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'adhésion de la commune de FLAVY-LE-MARTEL à cette nouvelle structure à compter du 1er janvier 2013.

### **4. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : intégration de la commune de JUSSY dans la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sauf 1 abstention la modification du périmètre de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON portant intégration de la commune de JUSSY.

## **5. Prise en charge d'une indemnité de sinistre**

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité proposée par SMACL Assurances, assureur de la commune, pour les travaux de réparation d'un volet roulant dans le local « Anciens Vestiaires » au Stade Municipal (sinistre du 9/5/2012 – tentative d'effraction).

## **6. Contribution de la commune d'ANNOIS aux frais de fournitures scolaires et d'entrées de piscine – Année scolaire 2011/2012**

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS d'une part le règlement de 868,14 € pour le remboursement des frais afférents aux fournitures scolaires des élèves d'ANNOIS ayant fréquenté les écoles primaires au titre de l'année scolaire 2011/2012, d'autre part le règlement d'une somme de 146 € au titre des entrées de piscine.

## **7. Modification de la dénomination de la régie de recettes « Recettes diverses » et relèvement du plafond mensuel de l'encaisse de la régie de recettes « Cantine / Garderie »**

Le Conseil Municipal établit la liste des produits communaux susceptibles de faire l'objet d'un encaissement par la régie de recettes « Recettes diverses » et décide au vu des observations formulées par le comptable public, de porter le plafonnement mensuel de l'encaisse de la régie de recettes « Cantine / Garderie » à 4 600 €.

## **8. Vente par la commune de la parcelle cadastrée section A n° 888 – Lieudit « La Courtemanche »**

Le Conseil Municipal décide à la majorité la vente de la parcelle cadastrée A n° 888 – Lieudit « La Courtemanche » - d'une contenance de 3 ares à un propriétaire riverain pour la somme de 8 500 € net vendeur.

## **9. Acquisitions foncières**

### **• Parcelle A n° 492 – Lieudit « Le Temple »**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une partie de la parcelle A n° 492 – Lieudit « Le Temple » - afin de permettre ultérieurement l'élargissement de la Ruelle du Temple à partir de la rue de la Croisette, soit une superficie de 630 m<sup>2</sup> environ (90 m de long x 7 m de large), pour une somme de 3 000 € net vendeur.

### **• Parcelles A n°s 712 et 1646 – Lieudit « Le Village »**

L'Assemblée décide d'acquérir une surface de 11 ares environ sur le fond de la parcelle A n° 1646 où se situe la fosse dite de « La Marnière » qui reçoit les eaux pluviales d'une partie de la commune, ainsi qu'une superficie de 5 a 50 ca à détacher de la parcelle A n° 712 pour permettre le désenclavement du fond de la parcelle A n° 1646 à partir de la Rue des Juifs, et ce pour le somme globale de 1 500 € net vendeur.

Pour l'ensemble de ces acquisitions, la commune s'engage à prendre à se charge exclusive, outre les frais liés à la vente, les frais de division parcellaire et éventuellement de bornage.

## **10. Remplacement d'une lanterne sur un mât d'éclairage public – Devis présenté par l'USEDA**

L'Assemblée accepte à la majorité (5 abstentions) le devis présenté par l'USEDA s'élevant à 710,06 € pour le remplacement d'une lanterne sur le mât d'éclairage public installé au centre du giratoire Rue André BRULE.

## **11. Adhésion au service « Prévention et Santé au Travail » du Centre de Gestion de l'Aisne**

Le Conseil Municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne la prestation de « Prévention et Santé au Travail » incluant notamment le suivi médical des agents territoriaux et autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion.

## **12. Remplacement du véhicule utilitaire communal – Décision modificative de crédits**

Le Conseil Municipal, considérant la vétusté du véhicule utilitaire de la commune, décide son remplacement dans les meilleurs délais et adopte une décision modificative budgétaire pour permettre cette acquisition.

## **13. Réhabilitation du logement communal n° 2 Place du Général de GAULLE – Demande de subvention au titre du C.D.D.L**

Le Conseil Municipal renouvelle sa demande de subvention présentée auprès du Conseil Général dans le cadre du C.D.D.L pour les travaux de réhabilitation du logement communal n° 2 Place du Général de GAULLE, suite à l'actualisation de l'estimation prévisionnelle par le maître d'œuvre.

## **Questions d'initiative**

- M. CARPENTIER Daniel : - fait part d'une demande d'instauration d'une zone 30 Kms / heure avec mise en place d'un ralentisseur (« coussin berlinois ») Rue du Détroit Bleu avant l'intersection avec la Rue de LA FERRE ;  
- suggère la création d'un passage-piétons Rue André BRULE au droit de la nouvelle pharmacie ;
- Mme GROGNET Marie : - souligne avec intérêt que le blason de la commune en entrée d'agglomération a fait l'objet d'une rénovation ;  
- signale que les occupants d'une maison d'habitation sise Rue André BRULE ne se sont plus manifestés depuis un certain temps ;
- M. PETITNIOT Joël : - signale un problème d'instabilité (mauvais ancrage au sol) des poteaux d'éclairage au Stade Municipal et sollicite une remise en état de certains projecteurs ;
- M. MOUFLIER Alain : - donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue récemment à HOLNON avec les correspondants locaux « Intempéries » et les représentants de l'USEDA et d'ERDF ;
- Mme DERUERE Christine : - indique qu'elle représentera la commune à l'Assemblée Générale du Tennis-Club Montescourt – Jussy – Flavy-Le-Martel le samedi 20 octobre prochain ;  
- souligne l'état d'abandon d'une propriété bâtie Rue Courtemanche et fait part des nuisances subies par le voisinage ;
- M. GARY Franck : - signale les nuisances subies par un administré domicilié Impasse de la Grimousselle en raison du mauvais entretien d'une propriété riveraine ;

- Mme DEHAUSSY Audrey : - s'inquiète de la recrudescence des cambriolages sur le secteur de FLAVY-LE-MARTEL et de ses environs ;
- M. VAN ISACKER Eric : - informe l'Assemblée que le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise doit délibérer prochainement sur la prise de compétence « assainissement non collectif ».

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 19 octobre 2012

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Claude DUBOIS

Danielle LANCO